

Nim. May 30th 47.

Messieurs et cher Coufrin,

Je vous renvoie Mr. Gouner, je l'ai ordonné prêtre, aujourd'hui. Je lui donne, ainsi qu'à vos autres Miniers, les pouvoirs ordinaires, vous laissant à dispenser, par vous même, pour chaque cas particulier, et d'après leur exposé des causes canoniques de dispenser, toutefois qu'ils n'en ont pas eux même le pouvoir, et pour vous mettre plus à l'aise si cet égard, je vous donne les pouvoirs de G. Vicaire, particulièrement pour le Nord du Diocèse. que si je ne vous envoie pas les pouvoirs écrits et en forme, vous comprendrez pourquoi. Je vous le laisse à faire à mon sacrement. une lettre que je reçois de Rome, de mon frère, et en date du 8 avril, ne me laisse guère de doute sur le sens de mon dessein, ou plutôt, bien que rien ne soit officiel, je connais mon sacrement. c'est vous dire assez, surtout par rapport à vos sœurs, faites bien vite, ce que vous aura à faire. Notamment je serais heureux de faire quelque chose pour elle. Je ne fais nul doute que même ^{sans} ~~avec~~ un argent de \$1000 du présent, elle ne fasse un voyage à St. Pierre. d'ou de suite elle pourrroit commencer son autre établissement. mais tout cela c'est à vous que je le dis, car je ne veux faire aucune demande, mais seulement insister sur les bonnes dispositions. Le présent les améliorations qui se commencent en ce moment sur le Wabash, et le Canal qui se commencent en juillet, vont changer l'aspect du pays et nous ramener de plusieurs jours - puis encore, croyez moi, quand je m'en vais, il est bon de n'être pas trop

Son de l'usage. En respect à ses Mémoires, mes amitiés à ses
frères & sœurs. M. Goume vous dira ce que je suis de répondre à une
lettre aux étrangers de M. Moreau. j'ai l'honneur d'être avec respect,

Votre humble serviteur

+ Célestin Ab. L. Co. de Nem.